



**Réseau des médiathèques, bibliothèques et points-lecture de
l'Agglomération Montargoise Et rives du loing**

**Prêt de liseuses électroniques
Convention**

Entre la structure de _____ du réseau Agorame
et _____

(indiquer le prénom, le nom et le numéro d'adhérent présent sur votre carte Agorame que vous devez présenter, ainsi que ceux du mineur si la convention est passée pour lui).

L'emprunteur s'engage :

- A respecter les délais de prêt (35 jours maximum),
- A restituer la liseuse dans l'état initial d'emprunt ou à la rembourser en cas de détérioration, perte ou vol (voir le chapitre « Mise en recouvrement » du règlement afférent),
- A signaler tout dysfonctionnement auprès du personnel du réseau Agorame

Date de la convention : _____

Mention « lu et approuvé » : _____

Signature de l'emprunteur, ou de son responsable légal :